

# La prise en charge des troubles de l'oralité alimentaire chez l'enfant

*Les dernières recherches dans ce domaine ont conclu que de 11% à 25% des enfants tout-venant présentent des troubles de l'oralité alimentaire. Avec le sommeil, c'est le sujet qui revient le plus souvent lors de la consultation pédiatrique.*

*Ce pourcentage atteint les 80% en présence d'un handicap, quel qu'il soit. La présence d'un trouble de l'oralité alimentaire a un impact sur la santé de l'enfant, la courbe staturale-pondérale, le développement des praxies buccales, l'entrée dans la parole et le langage ainsi que sur la socialisation du jeune enfant.*

*C'est vers l'orthophoniste que se tournent les parents démunis. Or, bon nombre d'orthophonistes n'ont pas bénéficié de formation dans ce domaine durant leurs études et ne se sentent pas assez informés pour assurer une prise en charge efficace.*

*La formation a ainsi pour objectif de permettre au praticien de répertorier, d'évaluer et de prendre en charge les troubles de l'oralité alimentaire chez le jeune enfant en partenariat avec les parents.*

**Durée:** 14.00 heures - 2.00 jour(s)

## Profils des apprenants

- Étudiant en orthophonie
- Orthophoniste

## Prérequis

- Être diplômé ou en cours d'obtention d'un diplôme d'orthophonie

## Accessibilité et effectif maximal de la session

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter par mail : [referent-handicap@iifa.fr](mailto:referent-handicap@iifa.fr) pour toute question relative à l'accessibilité et/ou l'adaptation de la formation.

Ce programme peut accueillir jusqu'à 25 stagiaires sur une session.

## Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction 2024 : 9,0/10

## Objectifs pédagogiques

- Savoir répertorier, d'évaluer et de prendre en charge les troubles de l'oralité alimentaire chez le jeune enfant en partenariat avec les parents
- Savoir répertorier les troubles de l'oralité alimentaire chez l'enfant tout venant mais aussi ceux en lien avec une pathologie en se basant sur les apports théoriques sur ce sujet, à l'étranger et en France
- Être capable d'établir un diagnostic différentiel entre trouble de l'oralité avéré et néophobie alimentaire
- Être capable d'évaluer les difficultés rencontrées à l'aide d'une anamnèse adaptée et du bilan des praxies bucco-faciales et de la déglutition.
- Être capable d'établir un projet de prise en charge en lien avec les parents et l'entourage immédiat de l'enfant
- Maîtriser les outils adaptés et intégrer les gestes de stimulation

## Contenu de la formation

- Journée 1 - MATIN
  - Une définition des troubles de l'oralité alimentaire chez l'enfant
  - L'incidence, chez l'enfant tout-venant et chez l'enfant porteur d'un handicap
  - Les pathologies dans lesquelles l'on retrouve ces troubles
  - La rencontre avec les parents et l'enfant le jour du bilan

- L'anamnèse détaillée (l'anamnèse du Bilan des Praxies Bucco-faciales et de la Déglutition élaboré par I.Barbier)
- Lorsqu'il y a eu ou qu'il y a encore une alimentation entérale, quel est l'impact sur l'oralité ?
- Journée 1 - APRES MIDI
  - Les périodes à risque : la diversification alimentaire ; l'introduction des morceaux
  - Le refus de l'enfant : ses expressions
  - Les causes des refus alimentaires
  - La sensorialité de l'enfant
  - Les conditions du bilan : sur quelle durée ; en présence de qui ; avec quelle installation ; avec quels outils et quels aliments ?
  - Le bilan des praxies bucco-faciales (Bilan élaboré par I.Barbier non fourni).
- Journée 2 - MATIN
  - Le bilan des praxies bucco-faciales et de la déglutition : un temps d'observation et de proposition d'adaptations (bilan de I.Barbier fourni non fourni)
  - Le bilan des fonctions bucco-faciales (vidéos pour une mise en pratique)
  - L'observation des parents (vidéos pour affiner son observation et en tirer les comportements à encourager)
  - Atelier pratique : la prise d'un repas avec une sensorialité altérée
  - Les bonnes pratiques tirées de l'activité pratique
  - La prise du repas : vidéos sélectionnées selon les besoins du groupe
- Journée 2 - APRES MIDI
  - Déterminer les axes de la prise en charge orthophonique :
    1. Améliorer l'installation
    2. Choisir des outils adaptés
    3. La désensibilisation / la stimulation sensorielle : le regard, l'odorat, le toucher, l'audition, le système vestibulaire et la proprioception
    4. L'adaptation de la température, de la présentation, de la texture et du contexte du repas
    5. Améliorer les praxies bucco-faciales
  - Ateliers de mise en pratique :
    1. La stimulation des entrées sensorielles : la vue, l'olfaction, le toucher (main, visage et bouche)
    2. Les stimulations bucco-faciales
    3. Des gestes d'aide à la fermeture de bouche, à la succion, à la déglutition et à la mobilisation de la langue
    4. Les étapes d'introduction des praxies/des textures selon les capacités de l'enfant
    5. Atelier pratique : la prise alimentaire avec une perte sensorielle et motrice de la sphère buccale.

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Formation dispensée par Isabelle BARBIER, orthophoniste & formatrice, maître de mémoire.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Apport théorique par méthode de l'exposé
- Powerpoint
- Supports écrits
- Courts métrages & vidéos
- Matériel de stimulation

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Auto-évaluation de positionnement avant et après formation
- Mise en situation et discussions de mise en commun
- Mise en pratique en binôme
- Etudes de cas
- Contrôle des connaissances acquises tout au long de la formation avec remise d'une attestation de fin de formation



**Prix par apprenant** : 490.00€ net de taxes

*Financement possible sous réserve de validation de conventionnement FIF-PL et/ou DPC. Vous pouvez retrouver toutes nos actions de formation DPC sous notre numéro d'organisme ODPC n°7328. Tarif spécifique applicable si prise en charge DPC en fonction des critères de prise en charge. Pour toute question, nous contacter à [contact@timelia.fr](mailto:contact@timelia.fr)*

Version du programme : **2025**

Édité le : **13 décembre 2024**